

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 août 2023

Séance ordinaire du **29 août 2023** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain
Présents : 14
Absents : 01 Date de convocation : 22 août 2023
Nombre de procuration(s) : 1

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 45) - OFFENBURGER Céline
RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme MOSCHLER Isabelle)

6. Elections - Renouvellement de la Commission de Contrôle des listes électorales

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des listes électorales des communes.

En effet, l'article R7 du Code Electoral prévoit que dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Pour rappel, cette commission a deux missions :

- veiller à la régularité des listes électorales
- statuer sur les recours administratifs préalable obligatoires (RAPO).

Elle doit se réunir au moins une fois par an et en tout état de cause, avant chaque scrutin.

Dans les communes de + de 1000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, elles sont composées de trois membres :

- 1 conseiller municipal désigné dans l'ordre du tableau (excepté le maire, les adjoints)
- 1 délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance compétent pour la commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de désigner et de reconduire comme membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Mme Isabelle MOSCHLER - membre titulaire
- M. Alain DEMARE - membre suppléant

- CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le secrétaire de séance,
Alain DEMARE.



Délibération certifiée conforme.
Innheim, le 4 septembre 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

